

PROJET

***Rapport financier de l'exercice 2022/2023
(avant intervention du Commissaire aux comptes)
par Gilles Bayon de La Tour, trésorier***

Nous vous présentons aujourd'hui les comptes de l'exercice 2022/2023 (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023).

Présentation des comptes de l'exercice 2022/2023 (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)

Les résultats 2022/2023 de notre association sont en ligne avec les prévisions que nous avons faites en début d'exercice. Ces résultats sont corrects et liés à la stabilisation des recettes et à la maîtrise des charges.

A noter que la comptabilisation des recettes et dépenses a évolué au cours de l'exercice en raison de la sectorisation de nos activités, de façon à isoler en particulier celles à caractère lucratif. Voici les différents secteurs assujettis dorénavant à la TVA et à l'impôt sur les sociétés : Conseils personnalisés – Revue – Audacieux du Patrimoine – Passeports et partenariats.

Nos ressources de l'exercice 2022/2023

Nos ressources sur l'année s'établissent à 1 322 457 €, en sensible augmentation par rapport à nos prévisions, essentiellement en raison de la prise en compte d'une partie du Mécénat des 100 ans de la Demeure Historique récoltée pendant l'exercice.

Le nombre d'adhérents net compte tenu des non-renouvellements par rapport aux nouveaux adhérents, augmente très légèrement. Au 30 juin 2023, nous avons 2 682 adhérents, soit 15 de plus qu'au 30 juin 2022. On constate un plafonnement du nombre d'adhérents dû en grande partie à l'absence de régularité de paiement des cotisations d'environ 500 adhérents alors que la dynamique de recrutement de nouveaux adhérents fonctionne bien.

Le nombre d'adhérents ayant choisi la cotisation de soutien (541) ou bienfaiteur (30) reste globalement au même niveau. Le montant total des cotisations s'élève à 647 929 € à comparer à 631 158 € en 2021/2022. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation de la cotisation Titulaires passée de 180 à 188 €.

Les recettes d'abonnements au 30 juin 2023 à notre Revue représentent 118 409 € et baissent légèrement (124 830 € au 30 juin 2022), malgré l'augmentation du prix de l'abonnement passé de 60 € à 62 €. Cette variation est liée à l'augmentation du nombre d'adhérents qui prennent les cotisations de soutien et bienfaiteur, puisqu'ils se voient offrir la revue, ainsi qu'une baisse des abonnements « secs » (c'est-à-dire des non-adhérents).

Les recettes publicitaires de notre revue baissent à 101 650 € en 2022/2023, après un exercice précédent à 117 916 € qui avait bénéficié des recettes publicitaires de l'ouvrage des Aventuriers du patrimoine (Editions Michelin) et du Guide fiscal.

Les activités de services et de formation ont fortement baissé 18 337 € en 2022/2023 contre 35 790 € en 2021/2022 du fait du report de la formation Dynamique MH sur l'exercice 2023/2024.

Le mécénat affecté (frais de gestion des dons), a sensiblement augmenté à 54 722 €, par rapport à l'année dernière (44 531 € au 30 juin 2021).

Les participations financières des entreprises partenaires à notre Congrès, ainsi qu'au colloque Transmission, se sont élevées à 39 955 €.

Les dons, notamment des délégués et bénévoles qui ne demandent pas le remboursement des frais engagés dans le cadre de l'exercice de leur mission bénévole, des entreprises mécènes, représentent un poste stable à 84 163 €, si l'on ajoute les 31 017 €, pour les versements des Audacieux du Patrimoine, comptabilisés à part en 2022/2023, du fait qu'ils sont dorénavant assujettis à la TVA. Le total de ces deux postes est équivalent à celui de 2021/2022.

Les subventions reçues du ministère de la Culture et de la Fondation Mérimée sont stables (45 500 €).

Enfin, les loyers de l'appartement du dernier étage de notre aile à l'Hôtel de Nesmond viennent compléter nos revenus (15 800 €).

Nos dépenses de l'exercice 2022/2023 :

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 1 304 209 €, en légère augmentation par rapport à l'exercice 2021/2022 (1 133 586) € essentiellement en raison de la comptabilisation de certaines dépenses liées aux 100 ans de la Demeure Historique.

Les salaires et charges sociales restent le principal poste de charges de l'association. Les rémunérations des permanents, charges comprises (620 000 €) représentent environ la moitié de nos charges et ont légèrement augmenté (590 000 € en 2021/2022) du fait de la prise en compte de moyens humains supplémentaires liés à la préparation des 100 ans de la Demeure Historique.

Les autres postes de dépenses sont en phase par rapport aux dépenses des exercices précédents, à l'exception des postes suivants :

- baisse importante des frais de délégation, Séminaires 24 881 € au lieu de 44 564 € en raison d'une nouvelle méthode de comptabilisation des frais des réunions régionales notamment,
- nouveau poste TVA non récupérable qui s'élève à 22 634 € et qui correspond aux secteurs d'activités de la Demeure Historique qui sont désormais soumis à la TVA et à l'IS, même si la TVA récupérable sur certains de ces secteurs est très faible.

- baisse très importante des frais de communication (28 828 € au lieu de 64 538 € en 2021/2022 au cours duquel nous avons acheté des plaques émaillées Demeure Historique et Audacieux du Patrimoine et nous avons financé l'ouvrage Aventuriers du patrimoine (Editions Michelin, pour 25K€), en partie compensé par des recettes.
- individualisation du poste Passeports à 10 450 € que l'on retrouve également en recettes.
- frais de fabrication de la Revue qui s'élèvent à 78 850 € au lieu de 57 072 €, en raison du Numéro spécial de la revue sur la Transmission.
- personnel intérimaire pour 21 186 €, en raison d'un congé maternité puis parental.

Le poste dotation aux amortissements est à 43 870 € et correspond essentiellement à l'amortissement de la valeur de notre Siege et des travaux récents, auxquels s'ajoute 1 363 € d'amortissement du site internet (mis en ligne en décembre 2022).

Résultat Financier

Les produits financiers de l'exercice s'élèvent à 5 405 €.

Pertes et recettes exceptionnelles

Il n'y a pas de pertes exceptionnelles ni de recettes exceptionnelles significatives dans les comptes de l'exercice 2022/2023.

Résultat net de l'exercice 2021/2022

Toutes ces opérations se traduisent par un résultat d'exploitation de + 18 248 € et un résultat net comptable de + 17 049 €. Ces résultats sont en phase avec nos prévisions et avec les résultats de l'exercice 2021/2022.

Bilan au 30 juin 2023

Le résultat comptable positif de 17 049 € permettra de diminuer le montant des pertes cumulées qui, au 30 juin 2023 s'élevait à 657 978 €.

La capacité d'autofinancement dégagée au cours de l'exercice est de l'ordre de 50 000 €.

Le bilan de notre association bénéficie également du fait que l'actif composé pour l'essentiel par l'Hôtel de Nesmond, a été revalorisé de 360 000 € à 3 000 000 € dans les comptes sociaux au 1^{er} juillet 2020.

Les chiffres du bilan et du compte de résultat 2022/2023 prennent en compte les activités de mécénat aux Monuments historiques ayant signé une convention avec la Demeure Historique. Ils sont enregistrés en tant que Fonds dédiés ; ils s'élevaient au 30 juin 2023 à 2 959 189 €. Les chiffres prennent également en compte la valorisation du bénévolat qui s'élève à 751 376 € pour l'exercice 2022/2023.

BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024

Nous avons établi le budget prévisionnel 2023/2024 sur des bases prudentes.

Au niveau des recettes prévisionnelles, nous avons conservé l'essentiel des chiffres de l'exercice 2023/2024.

Au niveau des dépenses prévisionnelles, nous avons pris l'essentiel des chiffres de l'exercice 2022/2023, majorés la plupart du temps de 5 %. Le poste global Salaires et charges sociales augmente faiblement du fait de l'absence de nouvelles embauches.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2023/2024 devrait se situer autour de 12 000 €, après dotation aux amortissements de 45 000 €.

La capacité d'autofinancement au cours de l'exercice 2023/2024 devrait se situer autour de 50 000 € (après notamment le remboursement de l'annualité du crédit de 70 000 € sur 5 ans pris pour financer les travaux de réaménagement du sous-sol et de l'ancienne cuisine).

N'a pas été prise en compte dans le budget prévisionnel 2023/2024, l'astreinte de 163 000 € que le Département de la Dordogne a été condamné, de façon définitive, à payer aux requérants opposés à la déviation de Beynac, dont la Demeure Historique du fait du non-engagement des travaux de démolition dans les délais fixés par le juge. Cette pénalité nous a été versée en septembre 2023 et fera l'objet de réflexions avec le Bureau, le Conseil d'administration et notre Commissaire aux comptes, pour décider de son affectation dans les comptes 2023/2024.

Par ailleurs, une recette de 110 000 € compensée par une dépense du même montant a été indiquée pour le financement des 100 ans (sur la moitié de l'exercice qui se clôturera le 30 juin 2024).

Cotisations et Abonnements 2024

Sur ces bases, il a été décidé de conserver les cotisations et le prix de l'abonnement aux niveaux de l'année 2023, soit 188 € pour les cotisations de titulaires, 390 € pour les cotisations de soutien et 1 880 € pour les cotisations de Bienfaiteur.

L'abonnement à la revue reste à 62 € (et 35 € pour les moins de 35 ans).